

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E13-070 / 77

du 23 septembre au 26 octobre 2013

PREALABLE A LA **DUP** DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS
FONCIERES NECESSAIRES A LA REALISATION D'UNE LIAISON
DE TRANSPORT EN COMMUN, LE **TZEN**, ENTRE **SENART** ET
MELUN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LIEUSAIN, SAVIGNY-LE-TEMPLE, CESSON, VERT-SAINT-DENIS ET MELUN

CONCLUSIONS

du Commissaire Enquêteur

Roland de PHILY

Commissaire Colonel (ER) de l'Armée de Terre

Perthes, le 26 janvier 2014

Correspondance à l'adresse bureau : 3 rue du Colonel Moll 75 017 Paris
Tél. portable : 06 13 51 63 70 Fax : 01 45 03 18 62 Tél. secrétariat : 01 53 81 77 00
rdephily@albane-inter.com

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

Table des matières

❖ Rappels sur l'enquête publique et conclusions partielles.....	3
Problématique et lancement de l'enquête	3
Synthèse des observations.....	5
Conclusions partielles.....	8
Sur le dossier soumis à l'enquête.....	8
Sur le déroulement de l'enquête	8
Argumentation	11
❖ AVIS	15
Motivation.....	15
Recommandations.....	16
Réserves	17

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

❖ Rappels sur l'enquête publique et conclusions partielles

Problématique et lancement de l'enquête

Le rapport d'enquête nous a rappelé que la loi n° 2002-276 du 27/02/02 dans son titre IV relatif à la démocratie de proximité définit que « le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence grave sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » .

L'un des enjeux de la région Ile de France est la construction annuelle de 70 000 logements, ce qui conduit à densifier des zones déjà urbanisées, si l'on veut épargner les espaces naturels et boisés et les terres agricoles . On compte deux véhicules privés par logement, ce qui génère une augmentation du trafic intra communal et intercommunal et, donc, des embouteillages supplémentaires et des pollutions .

Pour faire face aux embouteillages et réduire les émissions nocives pour la santé humaine, l'une des réponses consiste à augmenter l'offre des transports en commun .

A cette fin, le STIF ¹ a élaboré le concept du TZEN en Ile de France, moyen de transport en commun, intermédiaire entre tramway et bus . Ce concept est celui du BHNS, bus à haut niveau de service ² circulant sur site propre .

¹ STIF = Syndicat des Transports d'Ile de France

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

En Ile de France, un TZEN circule déjà et quatre autres sont programmés, dont le T Zen 2 pour la ligne Sénart-Melun .

En fait, les Melunais, - on le voit dans leurs observations -, préfèrent, pour réduire les embouteillages, un contournement routier de Melun avec deux ponts sur la Seine plutôt qu'un TZEN .

Le projet de TZEN consiste à desservir cinq communes de Seine-et-Marne qui font ensemble près de 100 000 habitants . Melun est membre de la CAMVS ³ et Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson et Vert-Saint-Denis, sont membres du SAN ⁴ de Sénart .

L'examen de la situation actuelle montre que l'offre en transports collectifs entre ces cinq communes est faible et uniquement structurée autour du RER D ; celui-ci n'assure pas la desserte des centres villes et des différents quartiers . Aujourd'hui, 59% des Seine-et-Marnais utilisent la voiture pour leurs déplacements quotidiens (source EGT 2010) .

De plus, l'urbanisation se densifie, avec plus d'emplois et d'habitants qui sont programmés à proximité de la liaison Sénart-Melun .

Pour répondre aux besoins identifiés en déplacement sur la zone de ces cinq communes, il existe déjà une ligne de bus appelé Citalien .

Toutefois, le STIF et le CG 77 ⁵ veulent aller plus loin dans l'offre de transport en commun . Et, c'est le projet du T Zen 2 .

C'est le choix d'un TCSP ⁶ comprenant une voie dédiée aux bus en dehors de la circulation générale ; c'est le choix d'un véhicule moderne et confortable, performant, avec une offre de service améliorée pour les voyageurs, avec une qualité de service proche de celle d'un tramway . Ce mode de transport est le plus adapté pour transporter 800 voyageurs / heure / sens, si on le compare avec le trolleybus et l'autobus .

Suite à l'approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP), le STIF, maître d'ouvrage et autorité organisatrice des transports en Ile de France, a invité le CG 77 à poursuivre les études et à établir un dossier de schéma de principe et d'enquête publique . Le CG 77 a, alors, assuré une maîtrise d'ouvrage déléguée des études préliminaires, du schéma de principe et du présent dossier d'enquête publique .

² BHNS = bus à haut niveau de service

³ CAMVS = Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine

⁴ SAN Syndicat d'Agglomération Nouvelle

⁵ CG 77 = Conseil Général de Seine et Marne

⁶ TCSP = Transport en Commun en Site Propre

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

Le CG 77 a été désigné le 11 juillet 2012 par le Conseil du STIF comme maître d'ouvrage du projet sur l'ensemble de l'itinéraire jusqu'à sa mise en service .

Le projet de T Zen2 a été précédé d'une concertation préalable qui s'est déroulée d'avril à mai 2009 .

La ligne est d'environ 17 km, en 27 stations pour transporter 27 000 voyageurs / jour . A sa mise en service, à horizon 2020, le T Zen2 desservira 40 000 habitants et 23 000 emplois dans un rayon de 400 mètres autour des stations . L'investissement total, y compris le matériel roulant, se monte à 174,3 M€ HT (CE 2011),

Afin de voir réaliser ce projet, la Préfète de Seine-et-Marne demande dans sa lettre du 29 avril 2013 à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun de désigner un Commissaire Enquêteur pour qu'il puisse procéder à une enquête publique portant sur le projet T Zen 2 Sénart-Melun .

Ce fut la désignation le 12/06/13 du Commissaire Enquêteur Roland de PHILY à Perthes-en-Gâtinais (77) ainsi que de son suppléant, le Commissaire Enquêteur Jean-Pierre MARJOLET à Fontainebleau (77) par la décision n° E13000070 / 77 .

Le 22/08/13, la Préfète de Seine-et-Marne a pris l'arrêté n° 13 DCSE EXP 31 pour prescrire et organiser l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun, le TZEN, entre Sénart et Melun, sur le territoire des communes de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis et Melun, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson et Vert-Saint-Denis .

Synthèse des observations

Il a été constaté que les habitants des cinq communes se sont plutôt mobilisés, du moins ceux qui étaient impactés par le passage du TZEN . Beaucoup de ces habitants se sont réellement impliqués en écrivant des lettres de 2, 3 et 4 pages et en y ajoutant des graphiques . Seulement, la moitié des habitants sont favorables au projet . Certains n'ont pas suffisamment étudié le projet ; d'autres n'ont pas compris le concept du TZEN et la requalification des voiries, requalification qui fait partie du projet T Zen 2 .

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

Les élus des communes et des autres collectivités territoriales se sont bien impliqués en adressant des lettres de plusieurs pages où ils ont formulé de nombreuses suggestions pour amender le projet du TZEN . Les élus connaissent bien le dossier et sont tous favorables au projet .

Il y a eu dix associations qui connaissent la problématique du transport en commun . Elles ont laissé des lettres de plusieurs pages . Mais, ces associations qui, pour plusieurs d'entre elles, défendent l'environnement, s'inquiètent facilement dès que l'on réaménage le territoire . Pour cette raison, elles sont plutôt défavorables au projet T Zen 2 .

Il y a eu deux pétitions qui s'opposent sur des sujets très localisés du projet :

- les habitants de la Résidence du Miroir d'Eau à Savigny-le-Temple – 71 signatures - . Ils veulent modifier le tracé du T Zen 2 qui, dans le projet, passe sous leur fenêtre ;
- les habitants de Cesson qui sont hostiles au passage du T Zen 2 dans la « Coulée Verte » . – 124 signatures .

Il y a eu plus de 300 observations auxquelles le Commissaire Enquêteur a répondu de manière spécifique et surtout selon 17 thèmes stéréotypés récurrents . Ces observations ont d'abord été recueillies sur le site internet spécifique : www.tzen2.com et sur 11 registres d'enquêtes détenus dans les mairies et à la Maison du Projet de Melun . Ensuite, ces 300 observations ont été retranscrites dans quatre tableaux synthétiques et proviennent d'auteurs de catégories différentes (voir ci-dessus) . Les quatre tableaux synthétiques suivis des réponses du maître d'ouvrage, se trouvent dans le dossier du Commissaire Enquêteur avant le Rapport .

En effet, la Direction des Transports du Département de Seine et Marne a répondu, en qualité de maître d'ouvrage, de manière globale et développée aux 17 thèmes récurrents :

- [1] * repaysagement, requalification, voies piéton et cycles, conservation du patrimoine
- [2] * matériel roulant : motorisation, tarification STIF, sécurité (avertisseurs, balisage, caméras vidéo ...)
- [3] * impact environnemental, diverses pollutions, diverses nuisances
- [4] * autre tracé dans Melun, voirie T Zen, stations
- [5] * autre tracé dans Vert-St-Denis, voirie T Zen, stations
- [6] * autre tracé dans Cesson, "Coulée Verte", voirie T Zen, stations
- [7] * autre tracé dans Savigny le Temple, La Cueillette, voirie T Zen, stations

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- [8] * autre tracé dans Lieusaint, La Cueillette, voirie T Zen, stations
- [9] * coûts, pertinence de l'investissement du T Zen, rentabilité, opportunité du projet et du mode
- [10] * les moyens de communication, de publicité
- [11] * les parkings de rabattement, sécurisation des vélos aux stations, accès PMR
- [12] * liaisons douces, sécurisation des piétons, enfants, voiries cycles et véhicules
- [13] * les travaux : durée, calendrier, organisation
- [14] * circulation, organisation des voiries, mutualisation des stations (intermodalité), stationnements, ponts, maillage des transports
- [15] * risques pour le commerce melunais, problème des indemnisations des commerçants et des autres, dévalorisation de l'immobilier
- [16] * Positionnement des stations, équipement de stations, station supplémentaire, modification de l'insertion du T Zen
- [17] * Desserte de la SNECMA, des communes de Vaux-le-Pénil (bourg et zone industrielle), du Mée-sur-Seine, de La Rochette, de Dammarie-lès-Lys (Clos Saint-Louis) et de Livry-sur-Seine .

Le Commissaire Enquêteur a fait aussi des réponses stéréotypées pour chacun des thèmes que l'on retrouve en début de la 3^{ème} partie du Rapport .

Les PPA ⁷ ont pu examiner le projet qu'elles ont contribué à mettre au point :

- Conseil Régional d'IdF
- Préfecture de Seine et Marne
- CG 77⁸
- STIF ⁹
- EPA ¹⁰ de la ville nouvelle de Sénart
- CAMVS ¹¹
- Commune de Lieusaint
- Commune de Savigny-le-Temple
- Commune de Cesson
- Commune de Vert-Saint-Denis
- Commune de Melun
- Chambre d'Agriculture 77
- CCI ¹² 77
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77

⁷ PPA = Personnes Publiques Associées

⁸ CG 77 = Conseil Général de Seine et Marne

⁹ STIF = Syndicat des Transports de la région Ile de France

¹⁰ EPA = Etablissement Public d'Aménagement

¹¹ CAMVS = Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine

¹² CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- SAN de Sénart

En conséquence, on peut estimer qu'il y a une approbation majoritaire en faveur du projet du T Zen 2 . Cette approbation majoritaire est modulée par toutes les remarques légitimes pour amender le projet soumis à l'enquête .

Conclusions partielles

Sur le dossier soumis à l'enquête

Le dossier présenté par le Département de Seine et Marne – Direction des Transports - est constitué des neuf pièces principales suivantes : Sommaire Général et glossaire ; pièce 1 Notice explicative ; pièce 2 Objet de l'enquête et informations juridiques et administratives encadrant le projet ; pièce 3 Plan de situation ; pièce 4 Plan général des Travaux ; pièce 5 Caractéristiques des ouvrages les plus importants ; pièce 6 Appréciation sommaire des dépenses ; pièce 7 Etude d'impact du projet ; pièce 8 Evaluation socio-économique du projet ; pièce 9 Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MEC) ¹³ des communes de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson et Vert-Saint-Denis .

A ce dossier bâti par le Département de Seine et Marne, s'ajoutent en annexes l'avis de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (l'Autorité Environnementale) du 16/05/13 et les PV des réunions d'examen conjoint relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Melun, de Vert-Saint-Denis, de Cesson, de Lieusaint, de Savigny-le-Temple . Ces réunions se sont tenues le 21 juin 2013 à la Préfecture de Seine-et-Marne, ainsi que le protocole d'accord de principe pour le passage du T Zen 2 sur les emprises de centre commercial Maisonément .

De plus, ce dossier pouvait être étudié sur le site : www.tzen2.com . D'ailleurs, 133 observations ont été faites sur ce site .

Ce dossier a été considéré comme complet par la Préfecture de Seine et Marne pour pouvoir lancer la présente enquête publique .

Sur le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté de la Préfète de Seine-et-Marne n° 13 DCSE EXP 31 du 22/08/13, organisant celle-ci du 23/09 au 26/10/13, soit pendant 34 jours consécutifs, avec 10 permanences

¹³ MEC = Mise En Compatibilité (des documents d'urbanisme)

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

dans les mairies de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis et Melun Hôtel de ville et Melun Maison du Projet .

Lundi	23 septembre 2013	de 9h00 à 12h00	Melun Maison du Proj.
Mardi	24 septembre 2013	de 14h30 à 17h30	Melun Hôtel de ville
Samedi	28 septembre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vert-St-Denis
Mercredi	2 octobre 2013	de 14h30 à 17h30	Mairie de Cesson
Vendredi	4 octobre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Lieusaint
Vendredi	4 octobre 2013	de 15h00 à 18h00	Mairie de Savigny-le-T.
Lundi	7 octobre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Lieusaint
Samedi	19 octobre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Savigny-le-T.
Mercredi	23 octobre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vert-St-Denis
Samedi	26 octobre 2013	de 9h00 à 12h00	Mairie de Cesson

Outre les permanences du Commissaire Enquêteur, le dossier pouvait être consulté aux jours et heures d'ouverture dans les mairies des mêmes communes ci-dessous :

Mairie de Lieusaint

50 rue de Paris 77 127 Lieusaint

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mardi de 14h00 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Savigny-le-Temple

1 place François Mitterrand 77 176 Savigny-le-Temple

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- jeudi de 13h30 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Cesson

8 rue de Saint Leu 77 240 Cesson

- lundi au vendredi de de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mardi de 14h00 à 17h30
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Vert-Saint-Denis

2 rue Pasteur 77 240 Vert-Saint-Denis

- lundi de 14h00 à 18h00
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- samedi de 9h00 à 12h00

Melun - Hôtel de ville

16 rue Paul Doumer 77 011 Melun

- du lundi au vendredi

de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Melun - Maison du Projet

2ter rue Edouard Branly 77 011 Melun

- du lundi au vendredi

de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient être inscrites sur les registres d'enquête ou adressées par correspondance au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête à l'Hôtel de ville de Melun .

De même, il était possible d'envoyer ses observations par courriels sur le site : www.tzen2.com .

Plusieurs réunions de travail se sont tenues à la Direction des Transports du Département de Seine et Marne . Le commissaire enquêteur a d'abord rencontré l'ingénieur porteur du projet le 03/07/13 qui a présenté celui-ci ; ensuite, il y a eu la visite de la future ligne avec l'équipe de la Direction des Transports le 16/07/13, commençant dans les rues de Melun, puis en terminant au Carré Sénart à la jonction du T Zen1 et du futur T Zen2 .

En outre, sur demande du Commissaire Enquêteur, celui-ci a rencontré le Maire de Melun pour connaître sa position sur le projet soumis à enquête .

La publicité légale a été faite selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral :

- quatre insertions ont été faites : Le PARISIEN 77 les 02/09 et 23/09/13 et La REPUBLIQUE 77 les 02/09 et 23/09/13 : ce sont les services de la préfecture qui se sont chargés de ces insertions de presse locale
- l'affichage sur les panneaux administratifs municipaux s'est fait conformément aux certificats des maires des cinq communes (pièces jointes en annexe du Rapport) .
- le Président du CG 77 a procédé à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, comme indiqué sur le certificat d'affichage dans l'annexe au Rapport .

On peut, donc, estimer que la publicité légale de l'enquête a été faite selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral .

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

Outre les procédures légales décrites ci-dessus, lesquelles sont minimales, et en plus du site internet spécifique, le CG 77 a mis en place pour cette enquête publique un large dispositif de communication :

- 13 000 dépliants ont été réalisés et remis notamment en mairies, dans les bus, dans les centres commerciaux ou via l'association des commerçants de Melun,
- 700 affiches ont été remises pour affichages aux mêmes partenaires que ci-dessus
- un communiqué de presse et un dossier de presse ont été diffusés,
- l'information a été relayée par le site internet des communes et du Département,
- un journal n°2 du T Zen a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, soit près de 40 000 exemplaires,
- des expositions ont été mises en place dans les mairies, à l'hôtel du Département et à la Maison du Projet à Melun .

Parallèlement, aux efforts de communication du CG 77, les communes ont annoncé dans leurs bulletins municipaux et sur leur site internet la présente enquête publique .

Pour compléter l'information du public, le Commissaire Enquêteur a décidé l'organisation de deux réunions publiques d'informations et d'échanges, lesquelles ont été notifiées le 30/09/13 à la Préfète de Seine-et-Marne . C'est le Département de Seine-et-Marne qui s'est chargé de l'organisation matérielle . Ces deux réunions publiques d'information et d'échange se sont déroulées le 16 octobre 2013 à la salle municipale du complexe sportif de Melun et le 18 octobre 2013 dans les locaux SAN de Sénart au Carré Sénart . (Voir à ce sujet les deux comptes rendus (CR) qui ont été faits de ces réunions) . Ces deux réunions ont été annoncés par le Département de Seine-et-Marne avec un dispositif similaire de communication (tracts, affiches dans les réseaux de bus, annonce sur les sites internet) .

L'enquête s'est, bien, déroulée de façon tout à fait régulière et paisible .

Argumentation

Le Commissaire Enquêteur motive sur le fond son avis d'abord à partir de considérations générales :

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- devant l'augmentation du trafic automobile et des pollutions de l'air dus à l'augmentation de population et à la création d'emplois, il faut bien mettre en œuvre un nouveau moyen de transport en commun ; beaucoup pensent qu'il aurait fallu commencer par le contournement routier de Melun avec deux ponts sur la Seine ; mais, le projet du TCSP était prêt ;
- les choix retenus sont rationnels : TZEN au lieu d'un tramway, car la capacité de transport est adapté aux besoins et c'est un coût au kilomètre beaucoup moins cher que celui d'un tramway ; d'ailleurs, cette formule du TZEN a du succès en Ile de France, puisque sont programmés les TZen3, TZen4 et TZen5 ;
- les services sont comparables à celui d'un tramway : performance, confort, fréquence, amplitude horaire, informations ...
- tracé optimisé entre le maximum possible de dessertes et une vitesse commerciale moyenne élevée ; les stations sont implantés aux endroits des flux de véhicules privés les plus importants ;
- budget en apparence élevé ; mais, environ 38% de celui-ci est consacré à la requalification des voies et des places empruntées par le TZEN et aussi à la préservation de l'environnement ;
- il y a un signe qui ne trompe pas : tous les élus (toutes tendances confondues) sont favorables à ce projet, moyennant des modifications qui font l'objet de la présente enquête .

Les associations et le public qui connaissent moins bien le projet n'ont pas ménagé leurs critiques auxquelles il a été répondu ; ces critiques portent principalement sur les sujets suivants :

- certains craignent la destruction de l'environnement ; ils sont tous intraitables sur la préservation de l'environnement ; beaucoup craignent l'abattage des arbres sans remplacement ;
- tous veulent la sanctuarisation de La Cueillette ;
- certains craignent que la construction du site propre diminue des places de stationnement, surtout à Melun ;
- la motorisation diesel du TZEN est contestée unanimement et il est craint les rejets gazeux de cette motorisation ;
- beaucoup à Melun sont favorables au passage du TZEN par le boulevard Victor Hugo et le quai Pasteur ;

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- une forte minorité à Savigny-le-Temple préfère pour le tracé du TZEN la variante n°1 (parc de Savigny, avenue Charles de Gaulle, le pont Pierre-Point, sentier des Charmilles ...) ;
- à Savigny-le-Temple, les riverains du Miroir d'Eau pétitionnent pour un tracé différent du TZEN ; (en réalité, le TZEN est très bien chez les autres) ;
- à Cesson, les riverains de la « Coulée Verte » pétitionnent pour empêcher le TZEN d'utiliser cet espace vert réservé ;
- certains ont contesté l'importance du budget affecté au projet TZEN, surtout en période de crise ; en échange, ils auraient préféré améliorer l'existant ; certains craignent une augmentation d'impôts dans les communes avec le T Zen 2 ;
- d'autres craignent les nuisances sonores et les rejets gazeux ;
- beaucoup d'élus considèrent le contournement routier de Melun avec deux ponts sur la Seine comme un préalable au TZEN ;
- les commerçants de Melun font part de leur crainte d'une baisse de leur activité pendant les travaux et au-delà ;
- beaucoup estiment que l'aménagement du Pôle gare de Melun est indispensable à la station du T Zen 2 place Gallieni ;
- les habitants subissent, aux heures de pointe, les saturations des trains ; ils demandent une augmentation de capacité de transport de ces trains ;
- des élus estiment que le passage du T Zen 2 à Savigny-le-Temple sous le pont ferroviaire RER D n'est pas organisé de manière satisfaisante ;
- certains s'interrogent sur la pertinence de l'utilisation du béton sur le site propre ; ils préfèrent un autre matériau moins cher et moins contraignant, subissant peu les salissures des pneus des roues et surtout, un matériau phonique ;
- les élus veulent participer à la réorganisation totale des réseaux de bus au moment où le T Zen 2 sera mis en service ;
- à Vert-Saint-Denis, beaucoup demandent une protection de l'habitat face au passage du T Zen 2, avec des merlons rehaussés et davantage végétalisés, des arbres de haute tige, un aménagement paysager protecteur de qualité ...

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- des élus veulent changer le calendrier des travaux, en demandant que ceux-ci commencent dans leurs communes, c'est-à-dire Lieusaint et Savigny-le-Temple ;
- beaucoup trouvent la tarification appliquée au T Zen 2 incommode et coûteuse par rapport à la voiture ;

Il est redit que chacune de ses critiques ont eu sa réponse dans le rapport du Commissaire Enquêteur . De surcroît, la plupart de ces critiques trouveront leur solution concrète par des études approfondies de terrain en concertation avec les communes, la CAMVS et le SAN de Sénart .

Ces critiques n'empêchent pas de définir grâce à l'enquête un projet de T Zen 2 consensuel et de se monter ainsi favorable à l'utilité publique du projet .

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

❖ AVIS

Motivation

Considérant le rapport d'enquête qui précède,

Considérant le déroulement de la présente enquête et le respect de toutes les procédures légales,

Considérant l'intérêt général pour la zone de la CAMVS et du SAN de Sénart d'améliorer l'offre de transport en commun,

Considérant la pertinence des choix faits : le concept du TZEN, plutôt que le tramway beaucoup plus cher, et le tracé optimisé entre un maximum de dessertes et une vitesse commerciale moyenne élevée,

Considérant le renforcement des liaisons intra communales et intercommunales dans la CAMVS et le SAN de Sénart,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale ne trouvant rien à redire sur le projet du T Zen 2,

je donne, donc, un **AVIS FAVORABLE** à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN .

Cet avis favorable est prononcé à la suite **des résultats de l'enquête publique** sur le territoire des communes de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis et Melun .

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

Recommandations

(Les recommandations constituent des préconisations pour le maître d'ouvrage, ici le Département de Seine-et-Marne, mais elles ne constituent pas des obligations pour celui-ci) .

Les recommandations, ici, ne peuvent être exhaustives, tant furent nombreuses et multiples les observations au cours de la présente enquête . Certaines observations auraient pu faire l'objet de recommandations, mais elles étaient de moindre importance et elles trouveront leur concrétisation au moment des études approfondies sur le terrain et ce, en concertation avec les élus, les associations et autres personnes reconnues qualifiées .

- A Vert-Saint-Denis et aussi dans les autres communes, le projet devra respecter l'intimité des propriétés riveraines, grâce à des protections phonique et visuelle, notamment par un rehaussement de merlons (principalement RD 306) avec une végétalisation densifiée, des arbres de haute tige ... ;
- pour valoriser les communes, le projet devra s'accompagner d'un aménagement paysager de qualité ;
- le passage du T Zen 2 doit respecter les lieux d'histoire, notamment verdionysiens ¹⁴ ;
- le passage du T Zen 2 devra impacter le moins possibles les parcelles de La Cueillette en serrant le plus possible les rangées de tilleuls du Carré Sénart, afin d'économiser les terres agricoles ;
- il devra être étudié la prolongation de la ligne du T Zen 2 jusqu'à la gare de Lieusaint / Moissy ; dans cette optique, il serait logique de faire du T Zen 1 et du T Zen 2 une seule ligne afin d'éviter la rupture de charge entre le T Zen 2 et le T Zen 1 ;
- à Savigny-le-Temple, le passage du T Zen 2 sous le pont ferroviaire du RER D prévu par le projet ne satisfait pas les élus ; réétudier, donc, une autre solution (il en existe plusieurs) avec le STIF pour éviter le système du « sas » avec un alternat jugé un peu compliqué ;
- à Savigny-le-Temple, dégager le plus possible l'allée de la Perspective en décalant le tracé du T Zen 2 ;

¹⁴ de Vert-Saint-Denis

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- à Savigny-le-Temple, la station prévue sur l'avenue des Routoires devrait être centrale au parc d'activités de Villebouvet, de manière à optimiser le foncier actuellement disponible par des projets qui renforceront le quartier centre-gare ;
- à Cesson, étudier une station supplémentaire éventuelle destinée à desservir le parc d'activités de Savigny-le-Temple-Cesson à hauteur de la butte du Luet, le long de la rue de Paris ;
- pour la réalisation de la chaussée, étudier un autre matériau que le béton très contraignant (profondeur des fouilles, ferrailage), de couleur peu salissante beige (traces de pneus), en tout cas un revêtement silencieux ;
- à Melun, étudier les déposes d'enfants en voiture dans les établissements scolaires, notamment avenue du Général de Gaulle ;
- à Melun, déplacer la station de l'avenue Thiers pour la positionner au niveau de la Cité Administrative ;
- à Melun, étudier la possibilité de ne plus prendre la rue de La Rochette et de continuer la rue Dajot, puis l'avenue Chapu avec sa station, ce qui éviterait de supprimer de nombreuses places de stations riveraines difficilement compensables ; on perdrait 1 minute, ce qui n'est pas rédhibitoire ;
- étudier la mise en œuvre de procédures d'indemnisation des commerçants dans les zones impactées par les travaux du T Zen 2 .

Réserves

*(Les réserves s'imposent dans un projet et elles doivent être levées .
Faute de quoi, l'avis du Commissaire Enquêteur devient défavorable) .*

Il y a trois réserves :

- il est demandé au CG 77 de tenir ses engagements pour compenser le nombre des arbres abattus par un nombre au moins égal et si possible supérieur d'arbres replantés .
- de même, il est demandé au CG 77 de tenir ses engagements pour restituer, en tout ou partie, le nombre des places de stationnement supprimées le long de la ligne du T Zen 2 ;

Conclusions

d'enquête publique préalable à la DUP des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison de transport en commun en site propre, le TZEN, entre Sénart et Melun .

- Il est demandé au CG 77 de tenir ses engagements pour organiser, selon ses modalités, la concertation avec les communes et les autres collectivités territoriales afin d'étudier sur le terrain et dans le détail les aménagements de toutes sortes sur les voies et places empruntées par le T Zen 2, voies et places définies dans ses grandes lignes lors de la présente enquête publique . Cette concertation vaut aussi pour la réorganisation des réseaux de bus quand le T Zen2 constituera la colonne vertébrale des transports en commun .

Fait à Perthes-en-Gâtinais, le 26 janvier 2014

Roland de PHILY
Commissaire Enquêteur